



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 9 janvier 2017 à 19 h 00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Christian Gauthier	Conseiller Siège 4
Madame Isabelle Clément	Conseillère Siège 5
Monsieur Fernand Gagnon	Conseiller Siège 6

Est absent :

Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2
---------------------------	--------------------

Est aussi présent :

Madame France Carpentier, directrice générale adjointe.

Ouverture de la séance :

Formant quorum sous la présidence du maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19 h 00 devant environ 6 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

ORDRE DU JOUR

000 Ouverture de la séance

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire (budget) du 19 décembre 2016
- 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire (immobilisations) du 19 décembre 2016

100 Administration générale

- 1.1 Acceptation des salaires et remises pour décembre 2016
- 1.2 Acceptation du journal des déboursés pour décembre 2016 (journaux 381 à 384)
- 1.3 Gouvernement du Québec – Communiqué – Décentralisation des pouvoirs vers les municipalités de l'histoire du Québec
- 1.4 Propriété matricule 3314-37-5883 – Vente pour taxes
- 1.5 Avis de motion – Règlement #SQ 2017-001 Stationnement
- 1.6 Avis de motion – Règlement #SQ 2017-002 Sécurité paix ordre
- 1.7 Avis de motion – Règlement #SQ 2017-003 Nuisances
- 1.8 Avis de motion – Règlement #SQ 2017-004 Colportage
- 1.9 Avis de motion – Règlement #SQ 2017 005 Animaux



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- 1.10 Avis de motion – Règlement #SQ 2017-006 Utilisation extérieure de l’eau de l’aqueduc public
- 1.11 Lettre – Offre de service conciergerie
- 1.12 Emploi d’été Canada 2017
- 1.13 Ressources humaines : journées de maladie annuelles
- 1.14 Renouvellement des contrats d’entretien aux applications PG 2017
- 1.15 Avis de motion – Traitement des élus – Règlement 2017-053 modifiant le règlement 2015-035
- 1.16 Proposition Leblanc et associés (rémunération)
- 1.17 MAMOT – PIQM – Aménagement d’une maison des générations

200 Sécurité publique

300 Transport

- 3.1 Ministère des Transports – Analyse de la vitesse chemin Blue Sea nord
- 3.2 Chemin Dénommé – Cession pour verbaliser

400 Hygiène du milieu / Environnement

500 Santé et Bien-être

- 5.1 Suicide Détour – Collecte de fonds annuelle
- 5.2 Association Sauvetage Haute-Gatineau – Demande d’aide financière

600 Aménagement, Urbanisme et Développement

700 Loisirs et Culture

- 7.1 Refuge du sentier de ski de fond
- 7.2 M. Morris Richardson – Glissoire mont Morissette

800 Correspondance

- 8.1 Rapport d’activités du maire pour le mois de décembre 2016
- 8.2 Conseil en bref MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (13 décembre 2016)

900 Varia

1000 Période de questions

1100 Fermeture de la séance



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2017-01-001

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 9 janvier 2017 soit ouverte à 19 h devant environ 6 contribuables.

ADOPTÉE

2017-01-002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 9 janvier 2017 soit adopté tel que déposé par la directrice générale adjointe France Carpentier.

ADOPTÉE

2017-01-003

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2016 soit adopté tel que déposé par la directrice générale adjointe France Carpentier.

ADOPTÉE

2017-01-004

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 19 DÉCEMBRE 2016 – ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 décembre 2016 soit adopté tel que déposé par la directrice générale adjointe France Carpentier.

ADOPTÉE

2017-01-005

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2016 – ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 décembre 2016 soit adopté tel que déposé par la directrice générale adjointe France Carpentier.

ADOPTÉE

2017-01-006

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES REMISES VERSÉS EN DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

QUE les salaires nets versés pour les périodes 48 à 52 de décembre 2016 et qui totalisent un montant de 31 255,57\$ soient acceptés;

QUE les Remises fédérales et provinciales qui représentent un montant total de 17 541,03\$ pour les salaires versés en décembre 2016 soient acceptées;

QUE les remises du régime de retraite qui représentent un montant total de 3 470,14\$ pour le mois de décembre 2016 soient acceptées;

QUE les remises pour l'assurance collective qui représentent un montant total de 3 018,66\$ pour le mois de décembre 2016 soient acceptées.

ADOPTÉE

2017-01-007

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE les déboursés de décembre 2016 qui totalisent un montant de 51 478,29\$ \$ sur le journal des déboursés nos 381 à 384 soient acceptés.

ADOPTÉE

NOTE : Gouvernement du Québec – Communiqué – Décentralisation des pouvoirs vers les municipalités de l'histoire du Québec

2017-01-008

PROPRIÉTÉ MATRICULE 3314-37-5883

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de l'immeuble portant le numéro de matricule 3314-37-5883 ne veulent plus leur propriété et ne sont pas intéressés à dépenser de l'argent pour faire la succession et payer les taxes;

CONSIDÉRANT QUE selon l'avis de Me Gérard Desjardins, deux options s'offrent à la municipalité :

1. Mettre en vente la propriété pour taxes avec la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;
2. Que la municipalité devienne propriétaire, donc, il faudrait préparer une déclaration de transmission et faire une vente entre les héritiers et la municipalité;

CONSIDÉRANT que les héritiers, citoyens des États-Unis, sont disposés à remettre la propriété à la municipalité pour le montant des taxes;

CONSIDÉRANT QUE pour accepter de recevoir le terrain de la part de la succession de M. Neiderer, des coûts importants devront être déboursés de la part de la municipalité, pour l'acte notarié, mais aussi de la part des héritiers, car la succession n'est pas réglée, et que des retenues seront imposées à la succession par Revenu Canada, car la vente devra être faite au montant de l'évaluation et que comme cette vente est effectuée par un citoyen d'un autre pays, tel que prévu par la Loi. Cette option n'intéresse pas la succession qui ne veut rien déboursier pour ce terrain pour lequel ils n'ont aucun intérêt;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

CONSIDÉRANT QUE la vente pour taxe serait la seule option envisageable pour la succession, et n'engendrait pas de frais exorbitants d'un part ou d'autre;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas d'une vente pour taxes, la municipalité pourra faire une offre, mais que le public aura aussi la possibilité de déposer des offres, et le terrain sera vendu au plus offrant.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise la direction générale à entamer les démarches en prévision de la vente pour taxes auprès de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

QUE le maire et la direction générale soient autorisés à signer toute documentation dans ce dossier.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #SQ 2017-001 STATIONNEMENT

Avis de motion est par la présente donné par Fernand Gagnon, conseiller, voulant que le règlement no SQ 2017-001 R.M. 2017-047 « *Concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec* » soit déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement sera remis à tous les membres du conseil, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #SQ 2017-002 SÉCURITÉ PAIX ORDRE

Avis de motion est par la présente donné par Fernand Gagnon, conseiller, voulant que le règlement no SQ 2017-001 R.M. 2017-048 « *Concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la Sûreté du Québec* » soit déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure

Le projet de règlement sera remis à tous les membres du conseil, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #SQ 2017-003 NUISANCES

Avis de motion est par la présente donné par Michael Simard, conseiller, voulant que le règlement no SQ 2017-001 R.M. 2017-049 « *Concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec* » soit déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure

Le projet de règlement sera remis à tous les membres du conseil, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #SQ 2017-004 COLPORTAGE

Avis de motion est par la présente donné par Isabelle Clément, conseillère, voulant que le règlement no SQ 2017-001 R.M. 2017-050 « *Concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec* » soit déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure

Le projet de règlement sera remis à tous les membres du conseil, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #SQ2017-005 ANIMAUX

Avis de motion est par la présente donné par Michael Simard, conseiller, voulant que le règlement no SQ 2017-001 R.M. 2017-051 « *Concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec* » soit déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement sera remis à tous les membres du conseil, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #SQ2017-006 UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU DE L'AQUEDUC PUBLIC

Avis de motion est par la présente donné par Marc Lacroix, conseiller, voulant que le règlement no SQ 2017-001 R.M. 2017-052 « *Concernant l'utilisation extérieure de l'eau de l'aqueduc public applicable par la Sûreté du Québec* » soit déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement sera remis à tous les membres du conseil, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.

NOTE : Dépôt d'une offre de service pour l'entretien ménager des bureaux et salle du centre municipal. On demande de la reporter à la séance ordinaire du 6 février 2017

2017-01-009 EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2017

CONSIDÉRANT QU' Emploi d'Été Canada accorde du financement afin d'aider les employeurs à créer des possibilités d'emplois d'été pour les étudiants et que pour un organisme public, l'aide est de 50%;

CONSIDÉRANT QUE l'initiative met l'accent sur les priorités locales et aide à la fois les étudiants et leurs collectivités;

CONSIDÉRANT QUE la période de présentation des demandes pour Emplois d'été Canada 2017 se terminera le 20 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise la direction générale à présenter une demande à Service Canada dans le cadre du programme d'Emplois d'été Canada pour la saison estivale 2017.

ADOPTÉE

2017-01-010 RESSOURCES HUMAINES – JOURNÉES DE MALADIE ANNUELLES

CONSIDÉRANT QU' il n'existe aucune politique quant aux journées de maladie admissibles annuellement aux employés sans contrats de travail;

CONSIDÉRANT QU' il y aurait lieu d'établir le nombre de journées de maladie pour les employés permanents réguliers et ceux saisonniers;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise des journées de maladie annuelles et non cumulatives et monnayables sinon utilisées au 31 décembre, soit .5 jours par mois travaillés annuellement.

ADOPTÉE

2017-01-011

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS (LOGICIELS INFORMATIQUES)

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise le renouvellement des contrats d'entretien et soutien des applications avec PG Solutions pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, taxes en sus, comme suit :

Application	Département	Montant + tx
Comptes fournisseurs & réclamations de taxes	Administration	950\$
Grand-Livre, budget et états financiers	Administration	1190\$
Taxation, perception et comptes clients	Administration	1 540\$
Télétransmission Taxation(SIPC et retraits)	Administration	230\$
Paie	Ressources humaines	950\$
Télétransmission paie	Ressources humaines	260\$
Perfas Interface électorale	Greffe	705\$
Gestion de la carte JMap	Urbanisme	1065\$
Plate-forme de base Accès Cité	Administration	750\$
Gestion des données multimédias	Urbanisme	505\$
Dossier central	Urbanisme	960\$
Gestion des permis	Urbanisme	1 400\$
Gestion des fosses septiques	Eaux Usées	960\$
Droit d'utilisation annuel AccesCité – UEL	Urbanisme	2 930\$
TOTAL		14 395\$

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – TRAITEMENT DES ÉLUS

Avis de motion est donné par Isabelle Clément, conseillère, qu'à une séance subséquente du conseil, il y aura la présentation du règlement 2017-053 modifiant le règlement 2015-041 relatif au traitement des élus de la municipalité de Blue Sea.

Advenant une augmentation (levée du gel) l'augmentation sera pour l'année en cours et en aucun cas ne devra être rétroactive.

NOTE : Dépôt d'une proposition de la firme LeBlanc et associés pour la refonte de la politique salariale, l'évaluation d'un poste et le maintien de l'équité salariale au montant de, excluant les taxes, 11 560\$. Cette proposition est refusée.

NOTE : MAMOT – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés – Aménagement d'une maison des générations : Projet retenu et pourra faire l'objet d'une recommandation d'aide financière lorsque les renseignements auront été transmis à la satisfaction du Ministère.

NOTE : Ministère des Transports – Analyse de la vitesse chemin Blue Sea nord – De la signalisation sera installée à cet effet



2017-01-012

CHEMIN DÉNOMMÉ – CESSION POUR VERBALISER

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2016-10-240, le Conseil municipal mandatait les notaires M^e Nathalie Piché et M^e Odile Huot pour le transfert des lots 4 991 249 et 4 991 251 du cadastre du Québec, actuellement propriété de Madame Michelle Tremblay Dénommé, en faveur de la municipalité de Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE le but pour la municipalité d’obtenir en cession les lots 4 991 249 et 4 991 251 du cadastre du Québec, était d’appliquer sur une partie de ces lots, des travaux de mise aux normes afin de verbaliser le dernier tronçon constituant le chemin Dénommé, soient les lots 5 629 402 appartenant à Madame Marjolaine Fortin et Peter Prévost et 5 629 404 appartenant à Paul Clément, deux lots qui seront aussi cédés en faveur de la municipalité de Blue Sea en but de rendre le chemin Dénommé public sur toute sa longueur ;

CONSIDÉRANT QUE suite aux rencontres entre les membres du Conseil, le propriétaire des lots 4 991 249 et 4 991 251, les propriétaires des lots 5 629 402 et 5 629 404 à verbaliser, et la notaire Huot, cette dernière nous offre de procéder aux 3 cessions/transferts en même temps, de façon à éviter de payer 3 fois les frais de publication;

CONSIDÉRANT QUE dans le dossier du chemin Dénommé, le temps additionnel pour les vérifications d’identité, capacité, régime matrimonial, adresses, examen des titres, rédaction des clauses ajoutées à l’acte et les rendez-vous de signature, la firme Nathalie Piché et Odile Huot, notaires fiscalistes, nous informe qu’il y aura ajout d’un montant d’honoraires professionnels entre 400\$ à 500\$ (en sus du montant de 750\$ proposé dans l’offre de services précédente), auquel montant les taxes s’appliquent;

CONSIDÉRANT QUE la firme Nathalie Piché et Odile Huot, notaires fiscalistes, sera en mesure d’incorporer les trois cessions, qui évitera de payer triplement les frais de publications;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte les honoraires additionnels énumérés au préambule pour la transaction de cession des parties du chemin Dénommé citées aussi au préambule;

QUE le maire et ou la direction générale soient autorisés à signer toute documentation dans ce dossier.

ADOPTÉE

NOTE : Suicide Détour – Collecte de fonds annuelle – La municipalité ne participera pas financièrement car non inscrit au registre des contributions 2017

2017-01-013



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

ASSOCIATION SAUVETAGE HAUTE-GATINEAU – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'Association Sauvetage-Gatineau est un organisme de sauveteurs bénévoles qui dessert les municipalités du secteur nord de la Haute-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'Association Sauvetage Haute-Gatineau veut poursuivre ses activités de désincarcérations, et ce, avec des équipements et matériaux les mieux adaptés;

CONSIDÉRANT QUE l'Association Sauvetage Haute-Gatineau a fait parvenir une demande d'aide financière datée du 1^{er} décembre 2016 qui contribuera à l'amélioration de leurs pratiques en supportant l'organisme à but non lucratif, actif depuis plus de 35 ans;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil appuie financièrement l'Association Sauvetage Haute-Gatineau pour un montant de 200\$ pour l'année 2017.

ADOPTÉE

NOTE : Refuge du sentier de ski de fond – Accès au refuge pratiquement impossible de façon sécuritaire pour cet hiver. Et, l'état de détérioration du refuge rend l'occupation de ce dernier hasardeuse. Le maire rencontrera la personne responsable de l'entretien des pistes à ces sujets.

NOTE : Signalisation à la glissoire du mont Morissette. Le maire rencontrera M. Richardson à ce sujet.

NOTE : Rapport d'activités du maire pour le mois de décembre 2016

NOTE : Conseil en bref MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (13 décembre 2016)

Période de questions

2017-01-014

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 9 janvier 2017 soit close à 19h43

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

France Carpentier
Directrice générale adjointe



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, France Carpentier, Directrice générale adjointe de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce _____ 2017.

France Carpentier
Directrice générale adjointe